

l'impulsion de la Cour de cassation dont l'auteur rappelle l'enseignement déterminant, et notamment sur les principes généraux du droit : les vrais... et les moins vrais.

L'auteur y déplore par contre la « frénésie » législative des dernières décennies, « offrant du droit belge des obligations le spectacle d'une mosaïque de textes disparates », et aussi la fragmentation législative due à la distribution de compétences normatives aux Régions, comme en matière de bail par exemple.

Ce volumineux Précis se divise en six parties :

- Les notions générales relatives au contrat ;
- La conclusion du contrat envisagé d'un point de vue dynamique et statique ;
- Les effets du contrat ;
- Les sanctions de la méconnaissance par une partie des effets du contrat ;
- Les principes de relativité des effets internes du contrat et d'opposabilité aux tiers de ses effets externes ;
- La suspension, la modification et la fin du contrat.

L'ouvrage se lit avec plaisir, même si l'abondance des petits caractères contraint parfois le lecteur à une attention soutenue.

La matière est traitée dans sa modernité. Sa confrontation avec le droit de la faillite et ses interférences avec les réalités de la vie économique doivent être salués.

La dynamique des arrêts de la Cour de Cassation sur les notions de bonne foi et d'abus de droit par exemple, encore récemment prolongée par les arrêts du 4 mars 2021 et du 22 octobre 2021, est notamment mise en évidence.

La notion d'entreprise, les groupes de sociétés, les contrats innommés inscrivent ce Précis dans l'actualité. La (mise en) demeure, ou les clauses de *hardship* en constituent d'autres exemples.

L'auteur s'autorise aussi la critique, par exemple à l'égard de la loi du 4 avril 2019 en matière de clauses abusives pour laquelle il appelle, déjà, une révision législative en profondeur.

Et il laisse poindre sa docte irritation lorsqu'il évoque la querelle terminologique qui divise la doctrine sur les termes de résolution ou de résiliation.

Écrit avec la passion de l'enseignant, très complet et précis jusqu'à la minutie, cet ouvrage sans équivalent constitue un état des lieux magistral de la matière juste avant l'arrivée du livre V, dont il éclaire et anticipe l'adoption.

Cet ouvrage de référence est vivement recommandé.

Alain A. HENDERICKX

\* \* \*

**Le coût salarial d'une entreprise. Aspects sociaux et fiscaux**, sous la coordination de B. MARISCAL et L. DEAR, Limal, Anthemis, 2021, 568 pages, 93 euros.

L'ouvrage recensé rassemble, sous la coordination de B. Mariscal et L. Dear, les treize contributions du colloque « Le coût salarial d'une entreprise : rémunération – optimisation – attractivité » organisé par les éditions Anthemis le 16 septembre 2021. Plus qu'une simple mise à jour de l'ouvrage du même titre paru en 2011 et reprenant les actes du colloque organisé le 17 novembre 2011 par les ateliers des FUCAM, le livre dont il est question fait peau neuve en reprenant de manière précise et détaillée les possibilités à la disposition de l'employeur pour réduire son coût salarial et assurer, dans le même temps, l'attractivité de son entreprise par le biais de packages salariaux.

La thématique du coût salarial est abordée au travers de la notion de rémunération entendue au sens large, avec comme fil conducteur les aspects sociaux et fiscaux.

Nous pouvons relever, de manière non exhaustive, l'analyse de L. Peltzer de la jurisprudence de la Cour de cassation nécessaire à l'interprétation des éléments constitutifs de la rémunération en droit de la sécurité sociale (pp. 15 à 44), l'étude de E. Saporito du bonus, des avantages non récurrents liés aux résultats et des participations bénéficiaires, avantages qui sont constitutifs de rémunérations variables (pp. 113 à 152) et l'analyse de S. Watelet du traitement fiscal et social de la contrepartie accordée au travailleur pour la cession des droits d'auteur en faveur de son employeur (pp. 255 à 290).

La thématique du coût salarial n'est cependant pas seulement examinée au regard de la notion de rémunération : des moyens alternatifs à la rémunération étant traités dans la contribution de S. Ghislain. L'employeur peut en effet augmenter l'attractivité de son entreprise par l'adoption de

clauses de stabilité d'emploi ou encore par la mise en place d'une série d'aménagements du temps de travail ou du lieu de travail (pp. 495 à 538).

On appréciera l'ouvrage pour son aspect pratique. De nombreux exemples chiffrés permettent aux praticiens d'avoir une compréhension plus aisée de matières s'avérant parfois complexes, telle que l'évaluation de l'avantage en nature que représente l'usage privé d'un véhicule de société. Des tableaux sont aussi présents, par exemple pour comparer le coût pour l'employeur et le salaire net pour le travailleur en cas d'engagement d'un candidat d'une part par le biais d'un contrat de travail et d'autre part en recourant à une société de management ou pour dresser la liste des indemnités possibles à la suite de la rupture du contrat de travail avec le traitement fiscal et social applicables à chacune d'entre elles.

On y trouve encore l'analyse de questions en lien avec la Covid-19 dans la contribution de C. Delmarcelle et C. Chakroun « Avantages de toute nature choisis et questions pratiques » (pp. 85 à 112), à savoir « Codiv-19 : la mise à disposition par l'employeur de masques et de gel hydroalcoolique constitue-t-elle un avantage de toute nature ? » et « Covid-19 : la mise à disposition de meubles pour les employés en télétravail ».

Ainsi, l'ouvrage sera utile tant aux praticiens spécialistes des aspects sociaux et/ou fiscaux qu'aux novices. L'utilisation abondante de la jurisprudence et de la littérature scientifique permet d'étendre son intérêt également aux juristes.

Enfin, le lecteur trouvera facilement et rapidement la réponse à la question posée grâce à la table des matières qui se veut claire, précise et complète. On regrettera cependant les quelques coquilles dans la numération des sections et sous-sections qui font un peu perdre de la lisibilité à la structure de l'ouvrage.

En conclusion, si vous avez une question en lien avec la thématique du coût salarial, ayez cet ouvrage à portée de main.

Manon ALLIANCE

\* \* \*

**Recueil de législation, doctrine et jurisprudence en matière de continuité des entreprises**, par P. DELLA FAILLE (avec la collaboration de V. HERMANNNS et H. KISLANSKI), Anthemis, 2021, 996 pages, 155 euros.

Patrick della Faille était déjà l'auteur, avec Virginie de Callatay, d'un ouvrage similaire, consacré à la loi du 31 janvier 2009 relative à la continuité des entreprises, ainsi qu'à la loi modificative du 27 mai 2013, et publié par le même éditeur en 2013.

Le nouvel ouvrage porte en sous-titre « Titres I à VI du livre XX du Code de droit économique ».

Le titre I du livre XX, consacré aux principes généraux, est suivi du titre II (Détection des entreprises en difficulté), du titre III (Mesures provisoires), du titre IV (Médiateur d'entreprise et accord amiable) et enfin du titre V entièrement centré sur la réorganisation judiciaire.

Sont donc exclus de l'examen le titre VI qui traite de la faillite et les titres suivants.

La présentation de chaque titre repose sur le schéma suivant :

- d'abord la reproduction de l'article de loi étudié, ainsi que de l'article correspondant dans la loi sur la continuité des entreprises ;
- des extraits des travaux préparatoires ;
- des citations de doctrine (livres ou articles). Les ouvrages de référence d'Alain Zenner et Ivan Verougstraete occupent une place importante, mais les auteurs n'en ont pas oublié pour autant des articles spécialisés d'une grande valeur scientifique.

En tête de l'ouvrage sont présentées les définitions générales figurant à l'article 1.1 du livre 1<sup>er</sup> du Code, de même que les définitions particulières propres au livre XX.

Cet ouvrage rendra certainement de grands services aux praticiens, car, comme on l'a indiqué, chaque disposition légale est accompagnée de la doctrine et de la jurisprudence qui la concernent particulièrement.

Seules trois décisions sont citées pour l'année 2020. Cela ne dispensera donc pas le lecteur de poursuivre le cas échéant ses recherches dans des revues généralistes ou spécialisées publiées en 2020 et 2021.

Claude PARMENTIER